



NATIONS UNIES LIBRARY

ASSEMBLEE
GENERALE

APR 18 1961

UN/ISA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.5/L.664
14 avril 1961

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quinzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 50 de l'ordre du jour

EXAMEN DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES DE L'ORGANISATION

Canada : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Considérant que les buts principaux des Nations Unies sont notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement pacifique des différends et la coopération économique et sociale internationale en vue de créer les conditions voulues pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales,

Reconnaissant que pour atteindre ces buts, l'Organisation des Nations Unies doit disposer de ressources financières suffisantes et de procédures généralement acceptées pour faire face aux problèmes financiers résultant des activités qu'elle entreprend,

Reconnaissant en outre que malgré les appels adressés aux Etats Membres au cours des années, l'Organisation se trouve en présence d'une situation financière de plus en plus grave,

Convaincue qu'en raison de son expansion constante l'Organisation des Nations Unies devra faire face à des exigences toujours plus grandes pour atteindre ses buts,

Convaincue aussi que dans ces conditions, il conviendrait d'examiner les questions administratives et budgétaires qui intéressent les dépenses de l'Organisation,

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de la seizième session, en tant que question présentant une importance capitale et une extrême urgence, la question des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation, y compris les points suivants :

- a) Méthodes qui permettraient de couvrir le coût des opérations relatives au maintien de la paix, eu égard spécialement à l'institution
 - i) d'un Fonds pour la paix et la sécurité,
 - ii) d'un barème des quotes-parts concernant la paix et la sécurité.
- b) Rapports entre ces méthodes et les procédures administratives et budgétaires existantes de l'Organisation;

2. Prie le Président de l'Assemblée générale de nommer un groupe de travail composé de neuf membres qui examinera, en consultation selon les besoins avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité des contributions, les questions mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus et qui préparera un rapport à leur sujet en temps voulu pour la seizième session;

3. Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'étudier, lorsqu'il prêtera son concours au groupe de travail, les améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux procédures administratives et budgétaires de l'Organisation, ainsi que toutes autres mesures propres à assurer la stabilité financière de l'Organisation;

4. Prie les Etats Membres de présenter le 1er juillet 1961 au plus tard, à l'intention du groupe de travail, leurs observations sur les principes qu'il conviendrait d'appliquer pour arrêter un barème spécial des quotes-parts concernant la paix et la sécurité et sur les autres questions intéressant son étude;

5. Décide de renvoyer à la seizième session toute la documentation nécessaire pour l'étude de cette question, les comptes rendus des débats de la présente session et tous les projets de résolution présentés à ce sujet, ainsi que toutes les observations formulées par les Etats Membres et les rapports demandés aux deux paragraphes précédents.
